AVERTISSEMENTS AGRICOLES

N° 123 8 AOUT 1978

DLP 16-8-78027650

PUBLICATION PÉRIODIQUE

BULLETIN TECHNIQUE des STATIONS d'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

ÉDITION DE LA STATION RHONE-ALPES
(AIN, ARDÈCHE, DROME, ISÈRE, LOIRE, RHONE, SAVOIE, HAUTE-SAVOIE)
SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

ABONNEMENT ANNUEL : 60 F

55, rue Mazenod - 69426 LYON CEDEX 3 Répondeur (78) 60.17.74
Tél. (78) 62.20.30 (Postes 426 et 427)

C.C.P. LYON 9431-17
Régisseur Avances et Recettes D. D. A.
55, rue Mazenod - 69426 LYON CEDEX 3

Lisez sur l'enveloppe de ce bulletin le numéro de votre région

VIGNE

BOTRYTIS - Les premiers dégâts sur grappes ont été constatés dans les premiers jours du mois. La plus grande vigilance s'impose notamment dans les parcelles où les traitements précoces avaient été négligés.

VERS DE LA GRAPPE - Le second vol se poursuit localement dans les zones précoces et de façon plus générale dans les autres situations. De toutes façons il sera nécess aire d'effectuer un sondage des attaques préalablement à tout traitement chimique afin d'éviter des applications inutiles.

ACARIENS - La présence d'araignées rouges ou jaunes peut nécessiter l'adjonction d'un acaricide de contact.

ARBRES FRUITIERS

TORDEUSE ORIENTALE sur PECHERS et POIRIERS

La protection sera maintenue, du moins dans la limite des délais de carence des pesticides.

CARPOCAPSE sur POMMES, POIRES, NOIX

Le second vol vient d'apparaître dans la vallée du Rhône au sud de Lyon de sorte que le 1er traitement contre la 2ème génération de larves devra se placer entre le 14 AOUT dans toute la vallée du Rhône au sud de Lyon et le 30 AOUT dans les régions moyennes. En règle générale il se placera de 65 à 70 jours après le 1er traitement conseillé contre la première génération. Y échapperont totalement les régions les plus tardives où le 1er vol a débuté après le 23 juin à savoir : N° 1, 2, 3, 6, 7, 10, 28, 30, 32, 34, 48, 49, 50, 60, 65, 66, 67, 72,83, 86, 91, 93, 106, 109, 112, 114, 117, 118, 127, 144, 148, 149, 150.

SUR NOYER la protection pourra cesser dès la lignification de la coque.

CARPOCAPSE DES PRUNES

La protecti on sera reprise dans les régions tardives à partir du 13 AOUT et maintenue dans les autres régions dans la limite des délais de carence.

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie,
Chef de la Circonscription phytosanitaire
"RHONE-ALPES"

R. GIREAU

P 318

Imprimerie de la Station Rhône-Alpes - Le Directeur Gérant : P. JOURNET.
Ins cripti on à la C.P.P.A.P. N° 477 AD